
Présidence : Autriche

986^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 22 septembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 15

2. Président : Ambassadeur F. Raunig
M. R. Lassmann

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : « RISQUES ET DÉFIS POUR LA SÉCURITÉ »**

- *Exposé du commodore de la force aérienne J. F. Monahan, Chef de la doctrine aérienne, spatiale et cybernétique au Centre de développement, des concepts et de la doctrine, Ministère de la défense du Royaume-Uni*
- *Exposé du général de division P. N. Muraveika, Chef adjoint de l'État-major général des Forces armées de la République de Biélorussie*
- *Exposé du général de division J. Wikman, Chef adjoint des opérations interarmées (Suède)*

Président, commodore de la force aérienne J. F. Monahan, général de division P. N. Muraveika, général de division J. Wikman, Fédération de Russie (annexe 1), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à

cette déclaration) (FSC.DEL/339/21), Canada, Royaume-Uni (FSC.DEL/343/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/334/21 OSCE+), Turquie (annexe 2) (annexe 3), Ukraine (FSC.DEL/336/21), Arménie (annexe 4), Lettonie, Lituanie, Azerbaïdjan, Pologne, Roumanie, Bulgarie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/337/21), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/340/21), Canada, Royaume-Uni (FSC.DEL/342/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/335/21 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 5)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Manifestation parallèle que la Présidence du FCS prévoit d'organiser sur le Cadre pour la maîtrise des armements à la Modul University de Vienne au Kahlenberg et par visioconférence le 27 septembre 2021* : Président
- b) *État d'avancement d'un cours d'apprentissage en ligne du FCS sur la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité* : Représentante du Centre de prévention des conflits
- c) *Réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, prévue le 28 septembre 2021* : Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie)

4. Prochaine séance :

Mercredi 29 septembre 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



986^e séance plénière
Journal n° 992 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à dire que je partage pleinement les approches et les évaluations exprimées aujourd'hui dans la déclaration du chef de la Direction des traités internationaux de la Direction principale de la coopération militaire internationale du Ministère de la défense de la Fédération de Russie, le colonel Alexander Novikov, et dans l'exposé du chef adjoint de l'état-major général des forces armées de la République de Biélorussie, le général de division Pavel Muraveika.

En ce qui concerne les déclarations de nos estimés collègues occidentaux, il convient de noter que si le mot « Russie » était remplacé par « États-Unis d'Amérique », « Royaume-Uni » ou « Canada », tout ce qui a été dit pourrait s'appliquer à ces trois pays et leurs remarques deviendraient alors effectivement conformes à la réalité.

Nous décrivons les préoccupations exprimées par les États participants de l'OSCE au sujet des activités militaires sur le territoire russe (notre droit souverain, en l'occurrence) comme une tentative de détourner l'attention des actions provocatrices de l'OTAN près de nos frontières.

Permettez-moi de vous fournir quelques statistiques. Il s'agit de chiffres bruts, sans aucune politisation. Les vols de bombardiers stratégiques de l'armée de l'air américaine près des frontières russes ont été multipliés par quatorze depuis 2014. Chaque semaine, les forces de défense aérienne russes en service détectent jusqu'à 50 avions espions étrangers et une vingtaine de drones de reconnaissance à proximité de nos frontières. En 2019–2020, les avions espions étrangers ont commencé à apparaître 40 % plus fréquemment dans la région de la mer Noire. Au cours de la même période, les activités de reconnaissance aérienne près de la Crimée ont augmenté de 61 %. La durée totale du séjour des navires de guerre de l'OTAN dans les eaux de la mer Noire a augmenté de 30 %, et jusqu'à 40 % de ces navires sont équipés d'armes de précision à longue portée. Parmi eux figure d'ailleurs l'USS *Roosevelt*, un destroyer capable d'emporter jusqu'à 90 missiles de croisière Tomahawk. Les activités des forces navales de l'Alliance dans la mer de Barents et la mer Baltique se sont intensifiées.

L'un des engagements pris par l'OTAN était de ne plus s'approcher des frontières de la Russie. Nous nous sommes habitués au fait que nos collègues occidentaux, après avoir souscrit à de nombreux engagements dans les années 1990, commencent à les ignorer. Et lorsque nous leur suggérons de réaffirmer ce qui y est énoncé, par exemple, le principe de l'indivisibilité de la sécurité, ou le fait de ne pas renforcer sa propre sécurité au détriment de celle des autres, ils évitent de le faire. J'aimerais me tromper mais on peut vraiment se demander s'ils ne nourrissent pas des intentions quelque peu malveillantes à l'égard de la Russie. Comment expliquer autrement l'absence de réponse aux propositions russes de désescalade de la situation le long de la ligne de contact Russie-OTAN ? Comme cela a été souligné à de nombreuses reprises, ces propositions restent sur la table.

Dans le cadre de la discussion sur les risques et les défis contemporains pour la sécurité, je tiens également à faire des commentaires sur le thème des menaces « en dessous du seuil de conflit armé ».

On sait que pour mener à bien des activités « hybrides », il est nécessaire de pouvoir disposer de médias mondiaux et omniprésents, d'une supériorité dans les technologies de l'information et des télécommunications, d'un effet de levier concentré sur le système financier mondial et d'une expérience de l'utilisation de forces spéciales dans d'autres pays et régions. On sait aussi très bien qui dispose d'une telle « boîte à outils » et qui l'utilise activement dans la pratique.

Par exemple, personne ne serait surpris si je disais que les géants américains du numérique abusent de l'absence de réglementation de leurs activités au niveau du droit international. Ainsi, lors des élections de la huitième assemblée de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, 50 % des cyberattaques contre le site internet de la Commission électorale centrale ont été menées depuis les États-Unis. Des preuves d'ingérence dans les affaires intérieures de notre pays ont été fournies par de hauts responsables de l'ambassade de Russie à Washington lors de réunions à la Maison Blanche et au Département d'État.

Nous voyons également très clairement qui, à l'OSCE, est le plus actif pour soulever la question des menaces « hybrides » tout en s'efforçant de coller des étiquettes et d'utiliser la propagande pour que d'autres pays soient considérés comme des « ennemis ». Ce faisant, les États participants, qu'ils le veuillent ou non, activent eux-mêmes les mécanismes « hybrides ». Comme le dit le proverbe, « toute mauvaise conscience se trahit ». Nous estimons que le recours à des systèmes « hybrides » pour résoudre des problèmes géopolitiques et économiques est à considérer avec prudence car il affaiblit inévitablement la sécurité et la coopération internationales.

Aujourd'hui, nos collègues qui participent à ces négociations ont une fois de plus mentionné l'exercice stratégique conjoint Russie-Biélorussie « Zapad-2021 ». Je vous rappelle que nous avons organisé à l'avance des séances d'information sur cet exercice, notamment par l'intermédiaire des ministères de la défense russe et biélorusse, respectivement à Moscou et à Minsk, lors du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), ici à Vienne. Les paramètres et le déroulement des manœuvres ont fait l'objet d'une couverture détaillée dans les médias et les réseaux sociaux. Les attachés militaires accrédités à Moscou ont été invités en tant qu'observateurs. Qu'aurions-nous dû faire d'autre pour calmer les esprits de nos partenaires occidentaux ?

Il convient de souligner que les effectifs maximums des unités militaires sous commandement opérationnel unifié participant à l'exercice russo-biélorusse – un paramètre couvert par le Document de Vienne de 2011 – n'ont pas dépassé 6 400 hommes sur le territoire de la Russie, ce qui est nettement inférieur au seuil fixé pour les activités militaires à notification obligatoire. Quant à ceux qui tentent de remettre en cause ce chiffre, nous leur recommandons de relire attentivement le Document de Vienne 2011 pour voir quelles forces sont concernées et lesquelles ne le sont pas.

Malheureusement, l'Alliance ne fait pas toujours preuve de la même ouverture. L'OTAN mène depuis longtemps une politique de découpage de ses exercices en phases distinctes afin d'éviter le seuil de notification, alors même que ces activités d'entraînement s'inscrivent dans un contexte opérationnel unique et sont menées avec les mêmes forces et équipements sous les auspices des États-nations, de l'Alliance ou des forces aériennes américaines en Europe. Ce fut le cas, par exemple, lors des grandes manœuvres menées par les États-Unis en mai et juin de cette année sur le territoire de 16 États s'étendant de la Baltique au nord aux Balkans au sud. L'OTAN n'a pas invité nos observateurs à ces manœuvres.

Permettez-moi maintenant de parler de la Baltique. Nos estimés collègues de Lettonie et de Lituanie ont parlé de l'élargissement « pacifique » de la présence de l'OTAN sur le « flanc est ». À cet égard, l'expérience de l'Afghanistan, qui a bénéficié d'un partenariat « privilégié » avec l'Alliance, ne doit pas être oubliée. Nous ne savons que trop bien comment cela s'est passé dans la pratique.

Quant aux déclarations des représentants du bloc de l'Atlantique Nord concernant la nécessité de moderniser le Document de Vienne 2011, notre position sur cette question est bien connue. Il n'y aura aucun pas dans cette direction tant que l'OTAN poursuivra ses démonstrations de force à nos frontières.

Merci, Monsieur le Président. Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance du FCS de ce jour.



986^e séance plénière
Journal n° 992 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier les orateurs invités pour leurs exposés instructifs.

Permettez-moi également de remercier la Présidence autrichienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) d'avoir consacré le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui au thème des risques et défis pour la sécurité.

Monsieur le Président,

Ces risques et défis, tels qu'ils sont clairement définis dans le Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements, existent toujours dans l'espace de l'Organisation. Qui plus est, de nouveaux risques et défis sont apparus depuis que ce document a été adopté en 1996.

Nous considérons que bon nombre d'entre eux découlent d'un sérieux manque de confiance entre les États participants.

Malheureusement, la confrontation prend le pas sur la coopération dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE.

Nous avons besoin d'un dialogue sincère et véritable entre les États participants afin de rétablir la confiance.

Les voies diplomatiques ouvertes sont les instruments les plus efficaces pour faire face aux risques et aux défis actuels.

Le dialogue constructif devrait être la première réponse conventionnelle aux perceptions des menaces. Ce n'est pas une tâche aisée, mais elle est faisable.

De plus, la mise en œuvre des engagements existants est une nécessité absolue.

La Turquie a toujours encouragé et prôné une ouverture, une transparence et une prévisibilité accrues dans l'environnement politico-militaire.

Par ailleurs, comme la Présidence du FCS l'a déjà souligné dans sa note conceptuelle pour le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui, nous pensons que l'utilisation abusive croissante faite des innovations technologiques est un défi de plus à notre sécurité.

Certaines tactiques asymétriques, soutenues par les évolutions technologiques, visent à exploiter les vulnérabilités d'États. Les cyberattaques ou les campagnes de désinformation sont utilisées pour atteindre des objectifs politiques.

Nous voyons également comment des acteurs non-étatiques, en particulier les organisations terroristes, peuvent mettre à profit ces nouvelles tactiques pour leurs activités haineuses.

En tant que pays combattant depuis longtemps des organisations terroristes telles que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), les unités de protection du peuple kurde (YPG) et le Parti de l'Union démocratique (PYD), ainsi que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et l'Organisation terroriste de Fethullah (FETO), la Turquie a toujours été confrontée à la menace du terrorisme.

Malgré les appels que nous leur avons adressés, leurs organisations et extensions de façade continuent d'exploiter les failles juridiques dans plusieurs pays, ce qui permet aux groupes terroristes susmentionnés de poursuivre leurs activités de recrutement, de propagande et de financement.

C'est là une réelle menace pour la sécurité de la Turquie.

Comme précisé au dernier alinéa du paragraphe 7 du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements, « une pleine coopération, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements existants, dans la lutte contre le terrorisme, quelles qu'en soient les formes et les pratiques » doit être assurée.

Nous saisissons cette occasion pour demander de nouveau à tous les États participants d'appliquer résolument le principe « extraditer ou poursuivre » et d'éviter tout abus du statut de réfugié par les personnes impliquées dans des actes terroristes.

Monsieur le Président,

La migration irrégulière est un autre défi qui exacerbe le climat actuel en matière de sécurité.

La Turquie est d'avis qu'une solution durable à la migration irrégulière ne pourra être trouvée que si l'on s'attaque aux facteurs d'incitation au départ tels que les guerres et les conflits, les violations des droits humains et l'insuffisance de ressources dans bon nombre des pays d'origine.

Les pays de destination devraient soutenir les processus de paix et promouvoir le règlement pacifique des différends dans les zones touchées par des conflits ainsi que renforcer leur aide humanitaire et leurs investissements en faveur du développement dans les pays de transit et d'origine.

D'autre part, les tendances croissantes à la xénophobie, au racisme, aux propos haineux, à la haine contre l'islam et à l'antisémitisme dans l'espace de l'OSCE et au-delà sont alarmantes et pourraient multiplier les risques et les défis existants.

Ces tendances continuent de menacer nos valeurs communes ainsi que la paix et l'harmonie de nos sociétés.

Monsieur le Président,

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, la poursuite des conflits dans l'espace de l'OSCE constitue une menace de plus pour la paix et la stabilité régionales.

Le plein respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance des États est l'élément clé pour le règlement de ces conflits.

Le FCS devait continuer de jouer un rôle de premier plan dans la dimension politico-militaire afin de lutter contre l'ensemble de ces menaces. La Turquie reste prête et disposée à contribuer aux efforts déployés à cet effet.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre notre déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci.



986^e séance plénière
Journal n° 992 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Je prends la parole pour exercer notre droit de répondre aux questions soulevées par le distingué collègue arménien, étant donné que le nom de mon pays a été mentionné.

Nous réfutons complètement ces accusations sans fondement portées contre la Turquie.

Il est notoire que la Turquie et l'Azerbaïdjan effectuent des exercices militaires conjoints de manière transparente depuis plusieurs années.

La Turquie, agissant de bonne foi, communique des informations à propos de ces activités militaires par les voies officielles.

Tous ces exercices sont menés conformément aux dispositions du Document de Vienne et ne ciblent aucun pays tiers.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer que si la délégation arménienne a des préoccupations concernant les seuils et les dispositions du Document de Vienne, nous l'invitons instamment à s'associer aux efforts de modernisation et à présenter ses suggestions.

Enfin, je souhaite également réaffirmer notre conviction selon laquelle le dialogue constructif, en lieu et place des jeux de blâme, devrait constituer la première réponse conventionnelle aux perceptions de la menace. Ce n'est pas une tâche aisée, mais elle est faisable.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer au journal de la séance notre déclaration précédente et la présente déclaration faites dans l'exercice de notre droit de réponse.

Merci.

986^e séance plénière

Journal n° 992 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

La délégation arménienne se joint aux autres délégations pour remercier les distingués orateurs principaux du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui pour leurs exposés intéressants.

À la dernière séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), nous avons examiné les origines du régime de maîtrise des armements dans l'espace de l'OSCE, les idées qui, à l'époque, unissaient les États participants, et l'évolution des menaces et des défis qui ont conduit à l'environnement de sécurité actuel, complexe et imprévisible, qui se caractérise par de nombreuses menaces traditionnelles et non traditionnelles pour la sécurité. L'émergence de menaces non conventionnelles pour la sécurité n'a toutefois pas atténué les répercussions des menaces conventionnelles, pas plus qu'elle n'a éliminé l'approche traditionnelle de la sécurité, à savoir chercher à prévenir la menace ou l'usage de la force.

Gardant à l'esprit les menaces pour la sécurité que représentent les exercices et activités militaires non notifiés, la Présidence arménienne du FCS a organisé, le 23 juin, un Dialogue de sécurité sur la transparence des exercices et activités militaires, qui visait à démontrer les implications pour la sécurité du manque de transparence militaire et la nécessité d'actions conjointes pour empêcher une nouvelle dégradation de l'environnement de sécurité dans l'espace de l'OSCE. La transparence militaire est essentielle à l'instauration de la confiance entre les États participants, et nous tenons à féliciter la Présidence autrichienne d'avoir maintenu ce sujet au rang des priorités du FCS.

Monsieur le Président,

Les exercices militaires non notifiés, en particulier ceux qui sont menés à proximité immédiate de zones de conflit, continuent de poser une menace majeure pour la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE. Ma délégation n'a cessé de souligner le lien direct qui existe entre les exercices militaires d'envergure et la probabilité d'un recours à la force. La guerre d'agression déclenchée contre l'Artsakh le 27 septembre 2020 est un rappel brutal de la façon dont les exercices militaires peuvent être utilisés pour préparer une véritable offensive. Ainsi, la guerre d'agression contre l'Artsakh a été précédée d'un exercice militaire conjoint azerbaïdjanais-turc non notifié qui a mobilisé des milliers de militaires, des centaines de véhicules blindés de combat, de l'artillerie et de l'aviation militaire, y compris des

chasseurs F16 turcs et des drones. Il convient de mentionner que cet exercice a été utilisé pour déployer en Azerbaïdjan des équipements et du personnel militaires turcs, qui ont ensuite été utilisés dans la guerre contre l'Artsakh, au mépris flagrant des obligations et des engagements pris par ces deux États participants.

Monsieur le Président,

Alors que le régime de maîtrise des armements conventionnels est confronté à des défis et des menaces de plus en plus graves, les risques conventionnels pour la sécurité sont multipliés par l'apparition de nouvelles armes et technologies. L'écart croissant entre les défis de sécurité émergents, d'une part, et les capacités limitées et le manque de détermination de notre Organisation, d'autre part, exige une approche cohérente et ciblée de la maîtrise des armements.

Le rythme et l'ampleur du développement technologique dans le domaine des armes conventionnelles et leurs effets sur la sécurité dans l'espace de l'OSCE exigent une attention constante et un examen approfondi de notre part. Les débats que nous avons eus pendant la Présidence arménienne du FCS ont révélé que les nouvelles armes et technologies, telles que l'intelligence artificielle, les armes hypersoniques, la robotique et les armes autonomes, sont essentiellement de nature perturbatrice et doivent être soumises à des contraintes juridiques et déontologiques appropriées. Il est clair que le thème de la guerre moderne appelle une attention soutenue de la part du FCS, et nous nous félicitons donc de son inscription au programme de travail de la Présidence autrichienne.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure en exprimant notre espoir que les États participants seront en mesure de raviver les idées de cohabitation et de coopération du passé et de se prêter à un dialogue constructif pour un avenir sûr et sécurisé.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal du jour.

Merci.

986^e séance plénière
Journal n° 992 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Comme précédemment, la délégation de la Fédération de Russie estime qu'il n'est pas nécessaire d'écouter les discours de propagande de la délégation ukrainienne ni de tenir des discussions sur un sujet imposé par cette dernière, d'autant plus qu'à ce stade l'Ukraine est en fait dirigée de l'extérieur et n'est pas un acteur indépendant dans les relations internationales. Ce constat est régulièrement confirmé par les déclarations faites au Forum pour la coopération en matière de sécurité par le « quatuor » occidental, qui a adopté la position consistant à accepter les crimes de guerre des forces armées ukrainiennes fascistes et des formations néonazies en maraude. Les pays concernés, parmi d'autres, ont eux aussi la poursuite de l'effusion de sang dans le Donbass sur la conscience.

À cet égard, j'estime qu'il est de la plus haute importance d'appeler l'attention sur les terribles événements qui se sont produits hier, 21 septembre, dans le Donbass, à l'occasion de la Journée internationale de la paix instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est particulièrement révélateur de constater que les forces de sécurité ukrainiennes ont intensifié leurs bombardements de biens civils et de la population civile de certaines zones de la région de Donetsk, des actes qui relèvent du génocide et des crimes de guerre, alors même que la communauté internationale leur avait demandé de s'abstenir de recourir à la violence et à l'usage des armes.

Selon les médias de Donetsk, le village de Yasynuvata a essuyé des tirs de mortier provenant des positions de la 25^e brigade des forces armées ukrainiennes. Les forces de sécurité ukrainiennes ont tiré 15 obus de mortier d'un calibre de 120 mm. Contrairement à toutes les normes du droit international humanitaire, une école a été bombardée, à l'intérieur de laquelle se trouvaient 63 enfants et 53 membres du personnel à l'époque. Tous les enfants et le personnel ont été rapidement évacués vers un abri. Par miracle, personne n'a été blessé.

Ce qui s'est passé montre une fois de plus l'état de décomposition du noyau du régime pronazi de Kiev, pour lequel la simulation d'une guerre avec un « ennemi extérieur » est un moyen de sauvegarder sa propre existence. La fin de la guerre serait son anéantissement complet. C'est pour cette raison même que nous entendons des déclarations des autorités ukrainiennes qui remettent en question les accords de Minsk et, en particulier,

l'Ensemble de mesures de Minsk, qui est le cadre internationalement reconnu pour un règlement du conflit interne ukrainien. Il sera intéressant de voir comment Volodymyr Zelensky va tenter de justifier ces crimes du haut de la tribune de l'Organisation des Nations Unies.

Pour conclure, nous appelons l'Ukraine et ses « mentors » extérieurs à cesser enfin de dénaturer les véritables causes et la trajectoire de la crise ukrainienne interne. Afin de mettre rapidement un terme à la confrontation armée dans le Donbass, il est nécessaire d'exercer une influence ciblée sur les dirigeants ukrainiens en vue de garantir la mise en œuvre de l'Ensemble des mesures de Minsk dans son intégralité et de manière coordonnée, en favorisant un dialogue direct entre le gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Louhansk.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.